
ATTESTATION

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de SANT'ANDREA-DI-BOZIO (HAUTE-CORSE) 20212.

Suivant acte reçu par Me Jérôme PAOLINI, Officier Public, Notaire à NICE (06300), le 9 mai 2025 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

Madame Jeanne Charlotte Louise **CIATTONI**, retraitée, veuve de Monsieur Ange **ANGELI**, demeurant à PENTA DI CASINCA (20213) lieudit Campanile FOLELLI.
Née à AUBERVILLIERS (Seine Saint Denis) le 1^{er} juin 1936
De nationalité française.

Sur la commune de A SANT'ANDREA-DI-BOZIO (HAUTE-CORSE) 20212, les parcelles de terre figurant au cadastre sous les références suivantes :

A SANT'ANDREA-DI-BOZIO (HAUTE-CORSE) 20212.
Les parcelles de terre.
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	503	OMBRIA	00 ha 32 a 46 ca

Et à titre de « Biens Non Délimités » :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	735	POGGIO BND pour une superficie de 9a 85ca prendre	00 ha 04 a 93 ca

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Que, par suite, conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :
« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant un délai de TROIS (3) mois.

L'avis de réception de la préfecture devra être envoyé à l'adresse courriel suivante : **formalite@df.notaires.fr**

POUR AVIS,
Maître Jérôme PAOLINI
Notaire

